

.....LES RENCONTRES

DE L'OZP....

OZP

Association
Observatoire des zones prioritaires
20, rue Henri Barbusse - 92230 GENNEVILLIERS
01 47 33 17 93
mel : ozp.ass@wanadoo.fr
site : <http://www.association-ozp.net>

n° 29 - novembre 2001

Internet pour les enseignants et les élèves de ZEP et REP

Compte-rendu de la réunion publique du 24 octobre 2001

I - Internet et l'Éducation prioritaire

La connexion à Internet de toutes les ZEP avant la fin de l'année 1998 a été annoncée en janvier de cette même année dans le cadre de la relance des ZEP. Cependant cette déclaration n'a pas été accompagnée du texte enjoignant les collectivités locales, dont dépendent les établissements scolaires, à agir, ni de la mise en place des dispositions pouvant aider les communes démunies à faire face aux dépenses d'équipement et de fonctionnement.

Pour leur part, les subventions ministérielles débloquées permettent de mettre à disposition de chaque établissement scolaire un ordinateur. Si en terme d'effort financier global cela est important, en terme d'accès de tous les élèves à Internet cela est dérisoire. Et s'il semble que les établissements scolaires du second degré soient les mieux équipés, puisqu'ils disposent presque tous d'une salle informatique, il faut là aussi mettre en rapport le nombre de machines et le nombre d'élèves. (Rappelons que l'équipement et le fonctionnement des établissements du premier degré incombent aux communes, alors que ceux des collèges dépendent des Conseils généraux).

Les disparités sont donc nombreuses, non seulement d'un niveau d'enseignement à l'autre, mais aussi d'un lieu à l'autre. Il est d'autant plus important d'être attentif à ces disparités que les endroits qui ont le plus de mal à proposer un équipement informatique de qualité aux élèves sont ceux où les équipements personnels sont les plus rares.

Afin de régler une situation totalement inégalitaire entre collectivités "nanties" et "démunies", une dotation particulière de l'État, attribuée dans le cadre de la politique de la ville, pourrait être accordée à celles dont les revenus par habitant sont les plus bas. Ainsi chacun pourrait faire face à la dépense que représente la connexion à Internet. Et il serait possible, après accord de l'Inspecteur de l'Éducation nationale ou de l'Inspecteur d'académie, que les écoles et les collèges fassent bénéficier la population de leur équipement informatique en dehors du temps scolaire. Cela permettrait la mise en place de co-financements, au niveau de l'équipement mais aussi au niveau du coût du fonctionnement (le coût des connexions étant une dépense de fonctionnement), et la mise en œuvre d'un partenariat débouchant sur des actions concertées.

L'achat et le coût de fonctionnement du matériel informatique ne sont pas les seuls aspects matériels à prendre en compte. La gestion budgétaire est elle aussi sujette à débats. Une question se pose fréquemment : lorsque les ordinateurs sont installés dans le CDI d'un collège, la question de l'achat des cartouches d'encre des imprimantes et de la gestion du fond des cédéroms se pose. Faut-il imputer ces dépenses au CDI ? ou faut-il les attribuer à une matière spécifique, par exemple le français ?

La maintenance des équipements et leur mise en réseau incombent de plus en plus souvent à des emplois-jeunes qui sont également chargés de l'accueil des élèves. La question de la formation pédagogique des adultes apparaît : **la formation des enseignants** aux technologies nouvelles est encore embryonnaire et les professeurs ressources en informatique, censés venir en aide à leurs collègues, sont peu nombreux (aujourd'hui, on considère qu'il y a une dizaine de professeurs par département capables de prendre en charge des élèves en informatique). Dans ces conditions, la question de l'utilisation pédagogique de l'outil informatique et d'Internet se pose de façon aiguë.

II - Les sites Internet spécifiquement consacrés aux ZEP

Actuellement, au plan national, quatre sites sont consacrés à l'Éducation prioritaire :

- celui du CNDP/DESCO (<http://www.cndp.fr/zeprep>),
- celui de l'INRP-Centre Alain Savary (<http://www.inrp.fr/zep>),
- celui de Ville-École-Intégration (<http://rubikscub.systeme.cndp.fr/VEI/>)
- et bien entendu celui de l'OZP (<http://www.association-ozp.net/>).

La fonction commune aux trois premiers sites est l'affichage institutionnel à laquelle s'ajoute, en particulier pour VEI, une fonction de marketing. Mais trouver ces sites lorsqu'on ne connaît pas leur adresse exacte n'est pas toujours facile, même si des liens

performants existent entre eux. Cela vient de leur référencement, souvent peu pertinent. Cette lacune ne facilite pas la venue de nouveaux publics.

Les recherches conduites par les utilisateurs touchent principalement aux ressources réglementaires. La convivialité de l'échange est difficile à mettre en place en raison de la configuration hiérarchique de l'Éducation nationale. Les 20 à 25 % de taux de fréquentation (chiffres du CNDP) se répartissent entre la consultation des ressources, le forum d'idées et la consultation de description d'actions. Le taux le plus élevé de consultations provient des étudiants des IUFM à la recherche de matière pour la rédaction de leur mémoire professionnel.

Les sites académiques ne présentent pas toujours d'emblée une entrée ZEP/Éducation prioritaire et les recherches pour atteindre ces pages sont souvent longues et peu identifiables.

Une grande quantité de sites personnels riches de milliers de fiches et mis à jour chaque jour par des enseignants existe également à côté de ces sites institutionnels

III – Usage dans la classe du courrier électronique

Le ministère de l'Éducation nationale propose à tous les enseignants qui en font la demande une adresse électronique du type : <prénom>.<nom>@ac-<nom-de-l'académie>.fr (Cf. BOEN n°35 du 24 septembre 1998). Une classe peut bénéficier à sa demande d'une adresse électronique (en passant soit par son fournisseur d'accès, soit par son académie).

Le courrier électronique est une des multiples possibilités offertes par Internet : les forums de discussions, les causettes (le chat), la visioconférence, la consultation de pages web, le téléchargement de fichiers, de programmes, etc.

Le site répond aux questions que peut se poser tout utilisateur au sujet du courrier électronique, des logiciels nécessaires (Outlook, Communicator, Eudora...), de leur paramétrage, de l'envoi d'un message, de l'archivage, de la gestion d'un carnet d'adresses, etc.

Une distinction s'impose entre "liste de diffusion" et "groupe de discussion" (forum, news...).

La liste de diffusion utilise le logiciel du courrier électronique. Il faut s'y inscrire pour recevoir les messages qui sont diffusés à l'ensemble des adhérents de la liste. Il existe deux moyens de répondre : soit la liste est ouverte et la réponse est immédiatement communiquée à l'ensemble des participants ; soit il existe un modérateur, gestionnaire de la liste, qui réceptionne la réponse et qui décide ou non de rendre le message

public. En fonction du type de liste de diffusion auquel on choisit de s'inscrire, le nombre de messages, leur importance, leur taille, etc. varient considérablement. Il est donc important, avant de s'inscrire, de bien vérifier que les objectifs de la liste de diffusion sont en accord avec les objectifs que l'on poursuit. Chaque académie possède un certain nombre de listes de diffusion. Il est également possible de créer sa propre liste de diffusion autour d'un thème porteur

La participation à **un groupe de discussion** permet à un internaute de consulter les messages déposés par d'autres internautes en un lieu extérieur à sa propre messagerie, et d'y apporter le cas échéant sa propre contribution. Le lieu est en quelque sorte un panneau d'affichage virtuel, sorte de "Dazibao" où les discussions sont classées par thèmes, ou sujets d'intérêt. L'accès à ces ordinateurs dotés de serveurs de news s'effectue à l'aide d'un navigateur (Internet Explorer, Netscape, Opéra...) qui classe les messages. Les forums sont gérés par des organismes ou des personnes. Les académies ont mis en place un serveur de news.

Il existe de nombreux guides pour se familiariser à l'utilisation du courrier électronique, à la mise en place de sites, ou à l'informatique en général, édités par un nombre important de maisons d'édition, en particulier celles consacrées à l'édition pédagogique (dont le CNDP). Un site Internet est incontournable : <http://www.cru.fr>.

L'intérêt pédagogique de la liste de diffusion et des groupes de discussion

Un document peut être envoyé à plusieurs destinataires à la fois (à tous les membres d'un groupe de travail par exemple) qui peuvent l'annoter, y répondre et le retransmettre à d'autres personnes ou groupes sans aucune difficulté, ni coût supplémentaire. Les messages et les documents reçus peuvent, comme pour le courrier classique, être archivés.

L'enseignant, par l'intermédiaire de nombreuses listes de diffusion thématiques ouvertes à différents niveaux (local, national, international), peut bénéficier de l'expérience acquise par d'autres, de suggestions, de collaboration en dehors de toute contrainte hiérarchique ou temporelle.

Au niveau de la classe, la liste de diffusion et les groupes de discussion sont des outils qui permettent d'entrer facilement en contact avec d'autres, de s'engager dans des projets clés en main et adaptés à ses objectifs pédagogiques, en bénéficiant de l'animation mise en place par les équipes impliquées. C'est l'occasion de mettre en place des activités de lecture et d'écriture, en s'appuyant sur la motivation provoquée par une situation de communication moins artificielle que la classe.

Un groupe d'enseignants et d'éducateurs a repris un concept québécois et a créé un village virtuel : le village d'Anvie la Corbeline. Les élèves entrent en contact par

l'intermédiaire du courrier électronique avec les habitants d'un village du XIX^e siècle (1866), ce qui force à expliquer en permanence à d'autres que soi, et donc à comprendre. Le site <http://prologue.cndp.ac-caen.fr/> présente le village, les personnages et les possibilités de travail offertes. Le courrier électronique, lui, est géré par l'académie de Versailles.

Le courrier électronique est un moyen pour les élèves d'acquérir de nouvelles compétences de travail en groupe, de collaborer à des travaux d'équipes, d'apprendre à se répartir les tâches. Les élèves n'écrivent plus pour que le professeur corrige, mais pour être lus et compris. Ainsi le travail sur l'expression, l'orthographe, la syntaxe, prennent une dimension sociale.

Dans certaines actions, comme par exemple l'écriture d'un article pour le journal scolaire, (voir à ce sujet le site <http://www.clemi.org/>), l'élève peut le rédiger individuellement, mais il ne se retrouve pas seul avec ses idées, son article devenant un sujet de débat collectif en classe. Il peut également participer, avec sa classe, à des défis d'un nouveau genre (Cf. le site de l'école de Mondeville dans l'Essonne : <http://ecole.demondeville.free.fr/>), pratiquer sur Internet des recherches documentaires, ou participer à la création de sites d'école comme celui de l'école de Boutigny-sur-Essonne (<http://les.singes.verts.free.fr/>).

De nombreuses autres pistes de réflexion et d'actions peuvent être trouvées dans les *Dossiers de l'ingénierie éducative*, 4 n° par an, édité par le CNDP.

Compte rendu rédigé par Claude Vollkringer